

## Environnement

LA QUALITÉ DES LOTISSEMENTS  
DANS LE PAYSAGE

Eric Jalon, préfet de la Savoie et Eliane Giraud, vice-présidente de la Région, et représentant les parcs naturels régionaux (elle préside celui de Chartreuse), partenaire de la commission « Lotissement et paysages »

**L'attractivité géographique d'un département entre lacs et montagnes implique une vigilance accrue de la part des acteurs du bâtiment et de l'Etat réunis désormais au sein d'une commission partenariale.**

Une commission partenariale « Lotissements et paysage » a été mise en place en Savoie. Sa charte de fonctionnement a également été signée. Le principal objectif est d'améliorer la qualité des lotissements construits sur le territoire départemental.

La création de la commission partenariale est partie du constat d'un manque d'inventivité dans l'aménagement des lotissements, ce qui perpétue un étalement urbain contraire aux objectifs de développement durable. Il a donc été décidé d'instituer une instance regroupant différents acteurs concernés par le sujet : les services de la direction départementale des territoires (DDT) ainsi que le paysagiste et l'architecte conseils de l'Etat, les géographes et architectes des bâtiments de France du service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP), le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Savoie (CAUE), le collège des consultants (architecte conseiller concerné), la chambre dé-

partementale des géomètres-experts, le conseil régional de l'Ordre des architectes, l'union des maisons françaises de la Savoie, le parc national de la Vanoise, les parcs naturels régionaux des Bauges et de Chartreuse.

L'ensemble de ces partenaires est appelé à se retrouver à l'occasion d'une réunion mensuelle. Quant aux objectifs de cette commission « Lotissements et paysage » : ils sont multiples. Son rôle est tout d'abord d'examiner les dossiers des lotissements les plus sensibles en amont des autorisations d'urbanisme selon des critères précis. A partir de là, il s'agit de veiller à la gestion économe de l'espace (lutter contre le mitage des paysages et à la consommation inutile d'espaces naturels et agricoles). Il est primordial également d'assurer la continuité de l'espace public, la préservation de la biodiversité, le respect de l'environnement en termes d'orientation, de paysage et de topographie. Cela en respectant la mixité en matière de morphologie des logements, afin d'améliorer la conception et la qualité des lotissements, ainsi que leur intégration dans le paysage savoyard.

La signature de la charte de fonctionnement de la commission marque certes une étape essentielle. Toutefois, un important travail de sensibilisation des élus et des habitants reste à accomplir à partir de l'année qui vient.